

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 19 avril 2018**

**Rapporteur :  
Monsieur Jean-Marc  
QUINIOU**

**N° 22**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 27/04/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/04/2018 (accusé de réception du 27/04/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Acquisition d'une emprise auprès de la SARL Kemperotel chemin de Kerdroniou**

**Afin de réaliser un giratoire, la ville de Quimper souhaite acquérir une emprise de 229 m<sup>2</sup> environ sise chemin de Kerdroniou auprès de la SARL Kemperotel pour un prix estimé à 2 290 €.**

\*\*\*

Par délibération n° 26 du 29 juin 2017, le conseil municipal a approuvé l'acquisition au prix de 10 €/m<sup>2</sup> d'une emprise de 184 m<sup>2</sup> environ à prendre sur la parcelle EZ n° 32, appartenant à la SARL Kemperotel, nécessaire à la réalisation d'un giratoire chemin de Kerdroniou.

Or, après élaboration du document d'arpentage, il s'avère que l'acquisition porte sur une surface plus importante, à savoir 229 m<sup>2</sup>. Un prix de 10 €/m<sup>2</sup> a été proposé à la SARL Kemperotel qui l'a accepté, les frais liés au transfert de propriété étant supporté par la ville. L'intégration de cette emprise dans le domaine public routier communal sera effective le jour de la signature de l'acte.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 – de retirer la délibération n° 26 du 29 juin 2017 ;
- 2 – d'accepter l'acquisition de cette emprise d'une surface de 229 m<sup>2</sup> au prix de 10€/m<sup>2</sup> ;
- 3 – d'autoriser monsieur le maire, ou son représentant, à signer tous les actes à intervenir ;

4 – de décider le classement dans le domaine public routier communal de cette emprise suite à son acquisition par la ville.